

DE/31/4.1.1/20240709/23

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	25	
Représentés :	6	
Non représentés :	2	
		Séance du 9 juillet 2024
Votants :		31
L'an deux mille-vingt-quatre et le neuf juillet, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le trois juillet, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Étaient présents également :		
Carine BLANC-TESTE, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire.		
Evelyne ESPENON, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyrille GEEL, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, , Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Samuel MONTGERMONT, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Gérard PREVOT, Sandy ROUVEL, Simon SASTRE, Simon BERTHE		
Étaient absents et non représentés : Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Quentin ROUVIERE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

PORTANT CREATION DE POSTES DE TITULAIRES

Madame Annie GARNERO, Maire adjointe déléguée au personnel, informe l'Assemblée, que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Elle précise donc qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois comme suit :

- afin, d'une part, de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024, sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- d'autre part, et devant le succès de l'Ecole de musique suite à sa municipalisation l'an dernier, il convient de créer deux postes de professeurs de musique sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (titulaires ou à défaut, contractuels), pour le premier sur une base de 4h45 hebdomadaire et pour le second, à 12h00 hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, Madame Annie GARNERO, entendue et après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 6 abstention ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 4h45 et à 12h00 ;

DECIDE la création de ces trois nouveaux postes au tableau des effectifs du personnel communal ;

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits à l'article 64111 du budget communal ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance

Acte Exécutoire

Transmis le : *16 juillet 2024*
Publié le : *16 juillet 2024*
Notifié le :